

# Le plan de relance, un tremplin vers la relocalisation de l'industrie française ?

Episode 4

Argon&Co\*

En septembre 2020, le gouvernement annonce la mise en place d'un plan exceptionnel de 100 milliards d'euros pour relancer l'économie suite à la crise sanitaire.

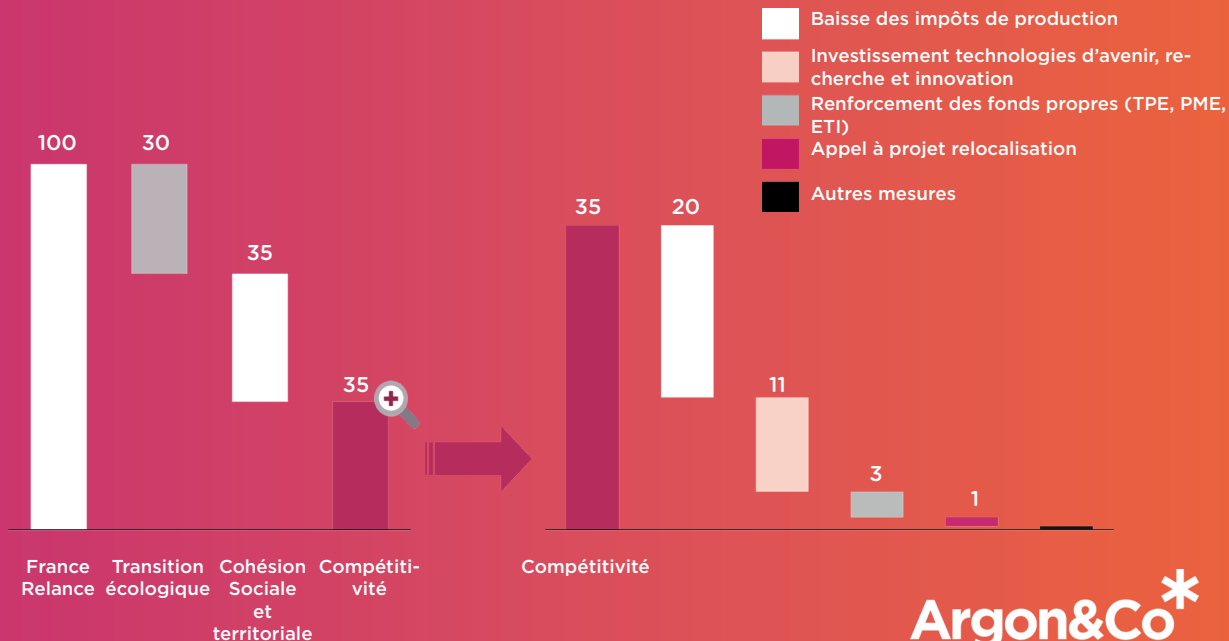
### **Ce plan ambitieux se décline en 3 grands volets :**

- Environnemental (30 milliards d'euros), articulé autour du bonus écologique et la prime rénov pour les foyers, la rénovation des bâtiments publics, la décarbonation de l'industrie
- Cohésion sociale et territoriale (36 milliards d'euros), formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs, aide à l'embauche des moins de 26 ans, subvention de l'activité partielle, subvention des collectivités locales
- Compétitivité (34 milliards d'euros), soutien à l'export, transition digitale des TPE et PME, soutien à l'investissement

Les annonces du gouvernement et les exemples de relocalisation au journal télévisé se succèdent et le plan de relance semble tourné vers un retour massif de l'industrie en France. Parmi les mesures du volet compétitivité, deux mesures s'articulent spécifiquement autour de la relocalisation.

La première est l'allègement de la fiscalité des entreprises. C'est une part principale de l'investissement du gouvernement dans le volet de la compétitivité.

# Focus sur la répartition des 100 Milliards d'€ du plan « France Relance »



Cette mesure de 20 milliards d'euros sur 2 ans prévoit de réduire l'impôt sur les sociétés de 6 points (pour les entreprises réalisant un bénéfice de plus 500 000 € : 25% d'imposition en 2022 contre 31% en 2020) et de diviser les impôts de production par 2 (CVAE et CFE).

Loin de faire de la France un champion dans ce domaine, cette mesure va permettre de revenir à la moyenne Européenne en termes de taxes et ainsi de ne pas freiner l'investissement en France.

La seconde concerne les appels à projet pour soutenir et moderniser l'industrie.

**Cette mesure phare du plan de relance a permis de distribuer 1,7 Milliards d'euros entre septembre 2020 et septembre 2021 afin de sécuriser 8,4 milliards d'euros d'investissement par le biais de 2 volets :**

- Le volet national concernant les entreprises ayant un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 € pour les secteurs aéronautique, automobile et nucléaire et d'au moins 1 000 000 € pour les secteurs agroalimentaire, santé, électronique et intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux, matériaux...).
- Le volet territorial, quant à lui, cible les investissements industriels dans tous les secteurs et d'un montant supérieur à 200 000 € (maintien et création d'emplois, résilience économique, perspectives d'amélioration de la compétitivité, contribution à la transition écologique, développement des solidarités).

Ce sont ainsi plus de 2 250 entreprises qui, au cours de la première année du plan de relance ont pu bénéficier du soutien de l'Etat à l'industrie.

Une troisième initiative lancée en septembre 2021 est le plan d'investissement d'avenir (PIA4).

Doté d'une enveloppe de 11 milliards d'euros. Le gouvernement investit dans les technologies d'avenir pour diversifier les chaînes de valeur et rendre plus résiliente notre économie.

**Des filières d'avenir telles que l'hydrogène, les transports décarbonés ou les technologies des villes durables sont privilégiées afin d'investir sur l'industrie du futur.**

L'Etat mène une politique de soutien pour encourager et convaincre les entreprises de l'intérêt de la relocalisation en France, cependant les mesures restent timides quant à l'ampleur des aides ou des projets sélectionnés.

**Enfin, la stratégie de l'Etat favorise-t-elle vraiment la relocalisation ?**



**Argon&Co\***